

***L’Essonne s’engage pour le Travail social***

Dans le cadre de son plan « mobilisation pour l’emploi des jeunes » voté le 8 février 2021,

**le Département de l’Essonne lance**

**un appel à candidature pour**

***20 allocations d’étude de pré-recrutement (APR)***

**Pour les étudiant.es en 3ème année du cursus**

des diplômes d’Etat **d’assistant de service social et d’éducateur spécialisé,**

ou préparant le diplôme d’Etat de **conseiller en économie sociale et familiale**

***durant l’année universitaire 2024-2025***

* L’éthique et les valeurs du service public local vous motivent ?
* Vous préférez le travail en équipe, le partage des expériences et des savoir-faire ?
* Vous souhaitez réaliser vos stages étudiants avec des garanties solides de professionnalisation ?
* Vous espérez après vos études un premier poste qui vous permette d’élargir et étoffer vos compétences dans le champ du travail social ?
* Vous souhaitez contribuer à des actions publiques volontaristes de lutte contre la précarité et l’exclusion ?

Alors, cette proposition de pré-recrutement au sein des équipes des 2 Directions du développement social et de la prévention et de la protection de l’enfance du Département de l’Essonne peut vous intéresser.

**Montant et contrepartie de cette allocation de pré-recrutement**

4200€ net d’allocation annuelle, sous la forme de 10 versements mensuels de 420€ de septembre 2023 à juin 2024.

Cette allocation est conditionnée à la signature d’une convention d’engagement réciproque entre le Département de l’Essonne l’étudiant et en vue d’un recrutement pour une durée d’un an minimum, à la suite de l’obtention de son diplôme en 2024.

**Conditions à remplir**

* Etre étudiant, inscrit en 2024-2025 dans l’une des écoles en travail social d’Ile de France partenaires du Département de l’Essonne préparant au DEASS, DEES ou au DECESF.
* Ne pas être bénéficiaire parallèlement de la Bourse étudiante sur critères sociaux du Conseil Régional d’Ile de France (qui interdit tout cumul d’aides aux étudiants).
* S’engager à réaliser ses stages de formation pratique dans les services du Département

**Modalités de sélection des candidatures :**

**Envoyez votre candidature avant le 10 décembre 2023**

Sous la forme

* D’une lettre de motivation
* D’un CV
* D’une attestation sur l’honneur de réunir les [conditions générales d’accès à la fonction publique](https://concours.cigversailles.fr/docs/78/brochures/bochure_concoursASE.pdf)

à : Dispositif APR, SGR de la DGA Solidarités,

Département de l’Essonne

91012 EVRY-COURCOURONNES

Ou à allocation-pre-recrutement@cd-essonne.fr

**Avant le 31 décembre 2023**

Pré-sélection des candidats sur dossier

**Semaine du 8 janvier 2024**

Entretien oral pour les candidats présélectionnés devant un jury composé de 3 membres

Sélection des 20 allocataires et d’une liste de réserve (5 candidats classés par ordre de préférence) pour faire face à d’éventuels désistement des candidats retenus (ou d’échec au BTS d’un candidat retenu pour le CESF)

Confirmation écrite par les candidats retenus de leur engagement par la signature d’une convention de pré-recrutement

**Avril**

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental validant la liste des bénéficiaires de l’allocation

**A la suite**

Choix du, ou des, terrain(s) de stage pratique de 3ème année de chaque allocataire.

**Du 1er septembre 2024 au 30 juin 2025**

Versement mensuel de l’allocation sous réserve du respect de la convention d’engagement réciproque.

Organisation administrative et pédagogique des stages pratiques des allocataires (dans les mêmes conditions que les autres stagiaires en 3ème année de diplôme de travail social).

**En juillet 2025**

Information des diplômés sur les postes à pourvoir en septembre 2025

Recrutement par contrat d’une durée minimale d’un an, renouvelable dans l’attente de la réussite au concours d’Assistant Socio-Educatif en vue d’un engagement définitif.

Pour plus de renseignements contactez

Audrey BUONO, abuono@cd-essonne.fr ou allocation-pre-recrutement@cd-essonne.fr,

01 60 91 98 99,

Secrétariat général ressources, Direction générale adjointe des solidarités,

Département de l’Essonne

[Conseil départemental de l'Essonne](https://www.essonne.fr/)